BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1284

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

517 450 144 RCS Angers.
CAURET.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10080.00 EUR.
Adresse : 9, Impasse de la Chaîne, Zac de Beuzon, 49000 Écouflant.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : CAURET Société par action simplifiée Capital social : 10.080 € Siège social : 9, impasse de la Chaîne – ZAC de Beuzon 49000 – ECOUFLANT R.C.S. ANGERS : 517 450 144 (ci-après désignée, la « Société Absorbante ») LE PETIT MONTE-CHARGE Société à responsabilité limitée Capital social : 112.476 € Siège social : 9, impasse de la Chaîne – ZAC de Beuzon 49000 – ECOUFLANT R.C.S. ANGERS : 814 204 590 (ci-après désignée, la « Société Absorbée ») AVIS DE PROJET DE FUSION 1) Fusion par voie d'absorption par la société CAURET de la société LE PETIT MONTE-CHARGE 2) Évaluation de l'actif et du passif de la Société absorbée dont la transmission à la Société absorbante est prévue : •Montant de l'actif : 488.890 € ; •Montant du passif : 269.979 € ; •Montant actif net apporté : 218.911 €. 3) Rapport d'échange des droits sociaux : Il sera échangé 4.017 parts sociales de la société LE PETIT MONTE-CHARGE pour 360 actions de la société CAURET. 4) Augmentation de capital : Compte tenu du rapport d'échange proposé, la société CAURET augmentera son capital de 10.080 €, pour le porter de 10.080 € à 20.160 €, par création de 10.080 actions, de même catégorie, d'un montant nominal de 1 € chacune. 5) Réduction de capital : Suite à l'opération de fusion, la Société Absorbante détiendra 10.080 actions de ses propres parts sociales. En conséquence, la collectivité des associés de la Société Absorbante devra décider d'une réduction de capital social afin d'annuler les 10.080 actions auto détenues d'une valeur nominale de 1 €. Suite à cette réduction, le capital social de la Société Absorbante s'élèvera à la somme de 10.080 €, divisé en 10.080 actions de 1 € de valeur nominale chacune. 6) Montant de la prime de fusion : 208.831 €. 7) La fusion d'un point de vue comptable et fiscal aura un effet rétroactif au 1er janvier 2026. 8) Dépôt du projet de fusion : Le projet de fusion établi le 16 novembre 2026, a été déposé : Le 17 novembre 2026 au nom de la Société Absorbante au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS ; Le 17 novembre au nom de la Société Absorbée au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS. CAURET LE PETIT MONTE-CHARGE Représentée par son Président Représentée par son Gérant Monsieur Vincent CHARRUAU Monsieur Vincent CHARRUAU.